

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2013

**MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)**

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL299

présenté par
M. Molac et M. Coronado**ARTICLE 4**

Après l'alinéa 3, insérer un alinéa ainsi rédigé :

« Sur demande de la moitié de ses membres, la conférence territoriale de l'action publique peut convoquer une conférence de citoyens. Celle-ci pourra être saisie sur tous les sujets concernant les collectivités territoriales membres de la conférence. La commission nationale du débat publique définit les modalités d'organisation de cette conférence de citoyens. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose que la conférence territoriale de l'action publique puisse convoquer, si elle le souhaite, une conférence de citoyens.

Une conférence de citoyens est chargée de proposer une solution à une problématique que lui soumet la conférence territoriale de l'action publique. La conférence de citoyen est une méthode performante d'évaluation des politiques et de résolution des problématiques complexes. La commission nationale du débat publique est compétente pour définir les modalités de fonctionnement de la conférence de citoyens.

Conçue et utilisée au Danemark depuis 1987 sous forme de conférence de consensus, la conférence de citoyens est une forme de participation citoyenne, dont l'objectif est de permettre à un panel de citoyens profanes de dialoguer avec des experts et de s'exprimer sur des problématiques scientifiques et technologiques pour lesquelles il existe d'importantes incertitudes et divergences d'opinion. Après une formation préparatoire, menée par des scientifiques, le panel de citoyens débat publiquement avec des représentants du monde politique, économique, associatif et des experts. A l'issue de cette conférence, qui dure en moyenne quatre jours, le panel de citoyens rédige à huis-clos un rapport contenant ses avis et recommandations, rapport qui est ensuite rendu public et remis aux instances politiques.

A la différence de la conférence de consensus telle qu'elle se pratique au Danemark, la conférence de citoyens à la française n'a pas pour but la recherche systématique d'un consensus entre tous les membres du panel de citoyens, mais laisse la possibilité d'émettre des opinions divergentes.

En France, trois conférences de citoyens ont été organisées:

- 1998, Conférence de citoyen sur « Les OGM dans l'agriculture et l'alimentation » organisée par l'office parlementaire des choix scientifiques et technologiques (OPECST) ;
- 2002, Conférence de citoyen sur « Les changements climatiques et la citoyenneté » organisée par la Commission française du développement durable ;
- 2003, Conférence de citoyens sur « Le devenir des boues domestiques issues de station d'épuration », organisée dans le cadre du débat national sur l'eau.